



GUIDE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX RÉSIDENT.E.S

TABLE DES MATIÈRES

3	4	5	6
Mot du maire	Saint-Donat en bref	Répertoire des services	Vie démocratique
7	8	9	10
Santé et services sociaux	Collecte des matières résiduelles	Écocentre	Activités nautiques et rampes de mise à l'eau
12	14	16	18
Terrain de jeux exceptionnel	Parcs et infrastructures sportives	Loisirs, culture et vie communautaire	Famille
20	21	22	24
Demande de permis et subventions en environnement	Taxes municipales	Service de sécurité incendie et de sécurité civile	Transport collectif et adapté
Questions fréquentes	Pour joindre la Municipalité	Stationnements publics et bornes électriques	

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à Saint-Donat, votre nouveau chez-vous ! Que vous arriviez d'une grande ville ou d'une municipalité voisine, nous sommes ravis de vous accueillir dans notre magnifique communauté, nichée entre montagnes et lacs.

À Saint-Donat, vous découvrirez un milieu de vie exceptionnel, où la nature, les activités en plein air et la convivialité sont au cœur de notre quotidien. Que ce soit pour profiter de nos nombreux sentiers, de nos parcs, ou simplement pour apprécier la tranquillité de la vie en forêt, vous trouverez ici un cadre de vie unique qui saura répondre à vos aspirations.

La Municipalité met tout en œuvre pour vous offrir des services de qualité, que ce soit en matière de loisirs, d'infrastructures ou de sécurité. Nous encourageons la participation citoyenne et sommes à l'écoute de vos besoins. Le guide que vous tenez entre vos mains a été conçu pour vous orienter dans cette nouvelle aventure et vous présenter l'essentiel des services et des activités qui vous sont offerts. Vous découvrirez aussi le dynamisme de notre communauté, la force humaine de nos organismes engagés, ainsi que la vitalité de nos entrepreneurs et commerçants, qui contribuent à la richesse et à l'effervescence de la vie locale.

Je vous invite à explorer, à participer et à profiter pleinement de tout ce que Saint-Donat a à offrir. N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des événements communautaires ou à passer à l'hôtel de ville pour poser vos questions et en apprendre davantage sur votre nouvel espace de vie.

Encore une fois, **bienvenue chez vous**. Nous avons hâte de vous compter parmi nous et de vous voir vous épanouir dans notre belle municipalité.


Joé Deslauries, maire



SAINT- DONAT EN BREF

La Municipalité de Saint-Donat est située dans Lanaudière,
dans la MRC de la Matawinie.

4 920

résident.e.s (2025)

361 KM²

superficie de territoire

81

lacs

7

parcs et aires de repos

10

infrastructures sportives

200 KM

sentiers de randonnée



1 école primaire



1 école
secondaire
(1 à 3)



1 CPE



1 bibliothèque



1 aréna



1 bureau
d'information
touristique

PRÈS DE
60

organismes communautaires

PRÈS DE
200

entrepreneurs et commerces

RÉPERTOIRE DES SERVICES

DES SERVICES MUNICIPAUX À VOTRE ÉCOUTE

La Municipalité de Saint-Donat a à cœur d'offrir des services de qualité à l'ensemble de sa population. Que ce soit pour répondre à vos questions, vous accompagner dans vos démarches ou vous orienter vers les bonnes ressources, notre équipe est là pour vous. Ce répertoire vous permettra de trouver rapidement les bons contacts selon vos besoins.

DIRECTION GÉNÉRALE

819 424-2383, poste 227
dg@saint-donat.ca

SERVICE DES FINANCES (TAXES ET PERCEPTION)

819 424-2383, poste 228
taxes@saint-donat.ca

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES PARCS

819 424-2399
travaux.public@saint-donat.ca

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

819 424-2383, poste 235
urbanisme@saint-donat.ca
environnement@saint-donat.ca

SERVICES TECHNIQUES ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

819 424-2383, poste 277
sthdm@saint-donat.ca

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

819 424-2383, poste 237
emploi@saint-donat.ca

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

819 424-2383, poste 239
loisirs@saint-donat.ca

SERVICE DU GREFFE COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

819 424-2383, poste 263
greffe@saint-donat.ca

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

819 424-2383, poste 252
incendies@saint-donat.ca

BIBLIOTHÈQUE

819 424-3044
biblio@saint-donat.ca
510, rue Desrochers

ÉCOCENTRE

819 424-1244
ecocentre-msd@saint-donat.ca
214, ch. du Long-de-la-Rivière

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

819 424-2833
tourisme@saint-donat.ca
536, rue Principale

RESTEZ INFORMÉS !



Abonnez-vous à l'infolettre : www.saint-donat.ca

Suivez-nous sur nos médias sociaux :



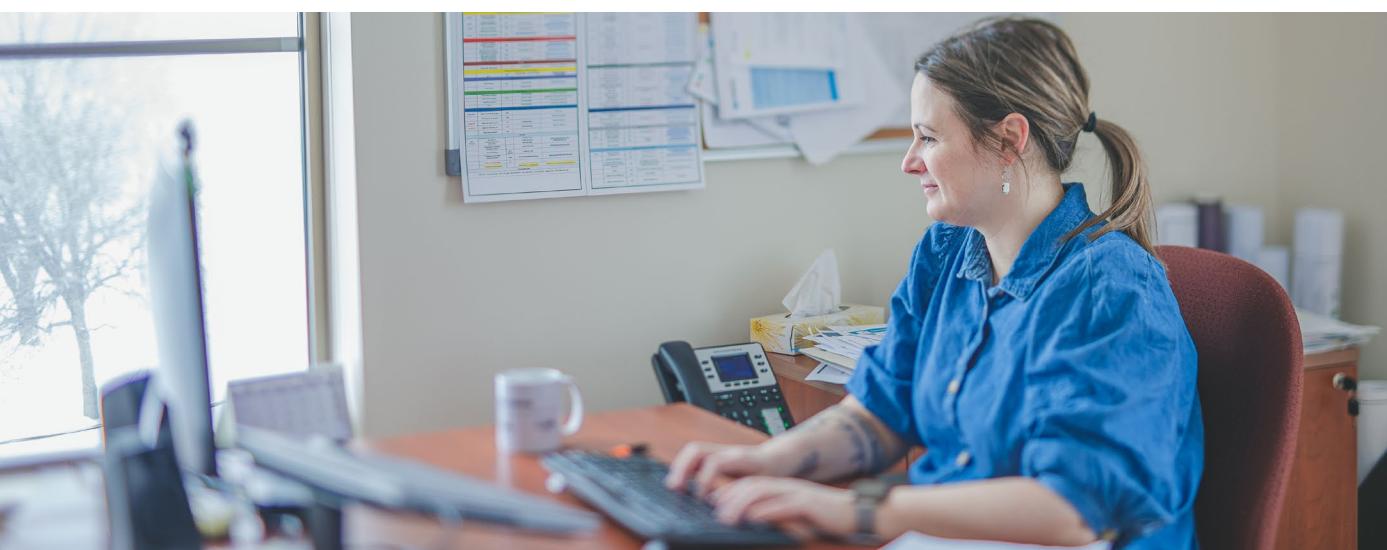
@municipalitedesaintdonat



@municipalitesaintdonat



@municipalitedesaintdonat





SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil municipal ont lieu habituellement le 2^e mardi de chaque mois à 19 h 30 à la salle communautaire Jules-St-Georges de l'hôtel de ville, située au 490, rue Principale. Ces rencontres sont ouvertes à tous les citoyen.ne.s et comprennent une période de questions pour échanger avec vos élu.e.s.

ORDRES DU JOUR DES SÉANCES

L'ordre du jour est disponible le vendredi précédent chaque séance. [Abonnez-vous à notre infolettre](#) pour le recevoir dès sa mise en ligne.

VIDÉOS ET PROCÈS-VERBAUX

Vous pouvez visionner les séances, de même que les procès-verbaux adoptées lors des séances précédentes, en ligne à www.saint-donat.ca/seance-du-conseil.

CONSEIL MUNICIPAL

Le rôle du conseil municipal consiste principalement à prendre les décisions d'orientations visant à offrir des services municipaux répondant aux besoins de la collectivité. Le Conseil est composé de 6 conseillers.ères (un par district) et d'un.e maire.esse.

Consultez la carte des districts et contactez les conseiller.ère.s de chaque secteur et le maire en visitant le www.saint-donat.ca/conseil-municipal.

PARTICIPATION CITOYENNE : VOTRE VOIX COMpte

La Municipalité est fière de pouvoir compter sur l'expertise et les opinions de citoyens.ennes engagés.es. Plusieurs comités citoyens sont actifs au sein des services de la Municipalité pour offrir un espace à la voix citoyenne. Restez à l'affût de nos communications pour les prochains appels de candidatures !

- Comité consultatif en urbanisme (CCU)
- Comité consultatif en environnement (CCE)
- Comité culturel
- Table de concertation forestière (TCF)
- Table de concertation sur la faune aquatique (TCFA)
- Comité de développement économique
- Conseil jeunesse (4^e année à 3^e secondaire)
- Comité de jumelage Lans-en-Vercors

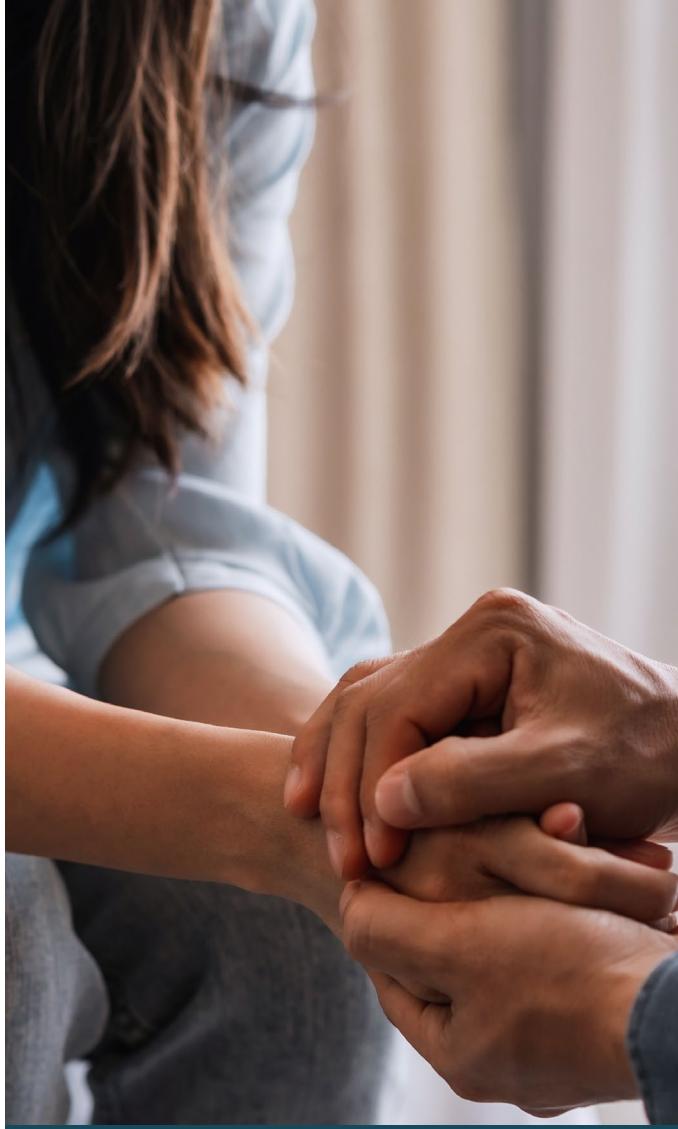
À Saint-Donat vous trouverez une gamme complète de services de santé et de soutien social, des soins de première ligne et des services spécialisés pour répondre à vos besoins.

SOINS DE SANTÉ

- **CLSC GMF:** pour des consultations de première ligne, des suivis médicaux et des services communautaires adaptés.
- **Clinique médicale:** service de médecine familiale, une équipe de professionnels disponibles pour des consultations et des soins de santé variés.
- **Soins hospitaliers:**
 - Centre multiservice de santé et de services sociaux de Sainte-Agathe (Sainte-Agathe-des-Monts)
 - Centre hospitalier régional de Lanaudière (Joliette)
- **Clinique dentaire**
- **Deux pharmacies**
- **Services professionnels de santé privée :** ostéopathie, kinésiologie, massothérapie et chiropratique

SERVICES SOCIAUX ET HÉBERGEMENT

- **CHSLD:** un centre d'hébergement et de soins de longue durée pour les aîné.e.s ayant besoin de soutien.
- **Résidences Parc naturel habité:** accueillent les aîné.e.s autonomes parmi ses 24 appartements. Tous les logements sont adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. La phase 2 est présentement en construction et offrira 29 unités supplémentaires.



RÉPERTOIRE DES RESSOURCES EN LIGNE

Besoin d'aide pour vous ou pour vos proches ?

Le répertoire est un outil précieux qui regroupe plus de 140 organismes disponibles à Saint-Donat ou dans Lanaudière. Que ce soit pour du soutien psychologique, de l'aide alimentaire, du soutien scolaire, ou pour lutter contre la violence, ce répertoire est là pour vous guider.



Repérez l'onglet **Répertoire des ressources** dans le haut de la page d'accueil de notre site web à www.saint-donat.ca.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

COLLECTE À 3 VOIES:



La récupération



Le compost



Les déchets

CALENDRIER : Pour connaître l'horaire des différentes collectes selon votre secteur, consultez le calendrier des collectes accessible sur le site web à www.saint-donat.ca/collectes. Vous y trouverez une liste détaillée des matières acceptées ou non pour chaque bac.

ACHAT D'UN BAC NOIR

Il est obligatoire d'utiliser un bac noir pour disposer de vos déchets. Vous pouvez acheter un bac noir à l'**écocentre**. Il y a une limite d'un bac noir par propriété. Livraison disponible (\$).

DEMANDE DE BAC BLEU OU BRUN

Si vous n'avez pas de bac à votre nouvelle adresse, la Municipalité fournit gratuitement le bac bleu et brun. De plus, un service de réparation ou de remplacement en cas de bris est offert.

- **Demande en ligne:** Remplir le formulaire à www.saint-donat.ca/collectes. Une fois la demande envoyée, veuillez prévoir un délai de 3 semaines pour la livraison ou le remplacement. Nos équipes s'occuperont de repartir avec le bac endommagé : assurez-vous simplement que ce dernier soit facilement accessible.

POSITIONNEMENT DES BACS

- Dans l'entrée en bordure du chemin ou de la rue (distance max. de 1,5 m ou 5 pi), les poignées et les roues orientées vers la résidence
- Dégagement de 60 cm ou 2 pi entre les bacs et tout objet (ex.: poteau, clôture, pancarte, etc.)
- Couvercles bien fermés et libres de toute attache
- Poids maximum du contenu : 70 kg
- En période hivernale, dégagiez et déglacez vos bacs pour les rendre bien accessibles

- **Votre bac n'a pas été collecté ?** Communiquez avec Info collecte au 819 424-2383, poste 299 ou par courriel à collectes@saint-donat.ca.

ENCOMBRANT

Les encombrants sont des déchets qui ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères courantes en raison de leurs dimensions ou de leur poids excessif. La Municipalité offre le service de collecte des encombrants résidentiel sans frais.

Les journées de collecte sont indiquées dans le calendrier de collectes des matières résiduelles par un pictogramme représentant un divan. Les encombrants doivent être déposés en bordure de chemin, au plus tard le jeudi précédent la journée de la collecte. **Pour bénéficier du service, vous devez prendre un rendez-vous.**

VOICI LES DEUX MÉTHODES POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC NOTRE FOURNISSEUR :

Limite pour la prise de rendez-vous est le lundi précédent la semaine de collecte, au plus tard à midi.

EN LIGNE



Effectuez votre demande en remplissant le formulaire disponible à www.saint-donat.ca/collectes

PAR TÉLÉPHONE



819 424-2383, poste 299 laissez un message au avec votre adresse et le type d'objet à collecter. Si vous désirez une confirmation, vous devez le préciser.

ÉCOCENTRE

214, chemin du Long-de-la-Rivière | 819 424-1244 | ecocentre-msd@saint-donat.ca

Déposer vos matières à l'écocentre est essentiel pour réduire notre impact environnemental et favoriser le recyclage et la valorisation des matériaux. En triant et en déposant vos déchets, encombrants ou matières dangereuses à l'écocentre, vous contribuez à détourner des tonnes de matières des sites d'enfouissement et de réduire les coûts qui y sont reliés. Cela permet non seulement de réduire la pollution, mais aussi de donner une seconde vie à de nombreux matériaux qui peuvent être réutilisés ou recyclés.

TARIFS EN VIGUEUR

Vous pouvez disposer sans frais de 3 verges cubes par année de matériaux de construction, de rénovation et de démolition à l'écocentre. Ces matériaux (résidentiels seulement) peuvent être apportés au moment qui vous convient le mieux dans l'année. Une preuve de résidence est requise.

Consultez la grille des tarifs à www.saint-donat.ca/ecocentre



Matériaux de construction, de rénovation et de démolition



Pneus sur jantes



Branches et bûches



Souches

MATÉRIAUX ACCEPTÉS SANS FRAIS EN TOUT TEMPS

- Appareils électroniques
- Cartouches d'encre d'imprimantes
- Encombrants ménagers
- Feuilles, coupure de pelouse, etc.
- Matériaux granulaires
- Objets métalliques
- Pneus SANS JANTE (diamètre maximal de jante de 24.5 pouces 62,23 cm)
- Surplus de matières organiques domestiques
- Surplus de récupération domestique
- Surplus de déchets domestiques

Résidus domestiques dangereux (RDD)

- Ampoules fluocompactes
- Bonbonnes de propane
- Containants d'aérosol
- Engrais, fertilisants, pesticides
- Eau de javel
- Filtres et huiles usagées
- Peinture et contenants, vernis, antirouille, etc.
- Piles et batteries automobiles
- Produits d'entretien, nettoyants, dégrasseurs

Afin de les reconnaître, les RDD portent souvent un ou des symboles indiquant qu'ils sont :



RÉACTIFS



TOXIQUES



CORROSIFS



INFLAMMABLES



TON SURPLUS MON BONHEUR

Afin de favoriser le réemploi et ainsi détourner de l'enfouissement les articles et les biens encore en bon état, Compo Recycle offre à tous l'occasion de « donner au suivant » en proposant le programme **Ton surplus mon bonheur**. La Municipalité vous encourage à déposer vos biens à l'écocentre (gros et petits électroménagers, appareils électroniques, articles de bébé, etc.) et Compo Recycle se chargera de les redistribuer aux personnes dans le besoin.



Parmi les 81 lacs répartis sur le territoire, plusieurs d'entre eux sont navigables dont 6 sont accessibles par l'intermédiaire d'accès publics municipaux.

Rendez-vous sur notre site web à www.saint-donat.ca/activite-nautique-et-rampe-de-mise-a-leau.

POUR ACCÉDER AUX LACS VOUS AUREZ BESOIN DE:

1. Permis d'accès aux lacs valide (embarcations motorisées : électrique ou à essence)
2. Certificat de lavage
3. Carte d'accès aux rampes de mise à l'eau

CODE D'ÉTHIQUE DES PLAISANCIERS

- Respectez les limites de vitesse
- Créez un minimum de vagues
- Gardez le niveau de bruit aussi bas que possible
- Conservez une distance de 50 mètres d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée



Les patrouilleur.euse.s nautiques de la Municipalité, assermentés comme agent.e.s autorisé.e.s, appliquent les règlements fédéraux sur la navigation et la sécurité nautique. Ils peuvent délivrer des constats, inspecter les embarcations et surveiller les plans d'eau pour faire respecter la réglementation.

1

PERMIS D'ACCÈS AUX LACS VALIDES



Un permis d'accès aux lacs valide est obligatoire pour **chaque** embarcation motorisée (**essence ou électrique**).

Pour obtenir un permis d'accès aux lacs vous avez besoin :

- Preuve de résidence
- Pièce d'identité
- Permis fédéral de l'embarcation

DÉPOSITAIRE DU PERMIS D'ACCÈS AUX LACS:

L'émission du permis s'effectue uniquement de la mi-mai à la mi-octobre au poste de lavage situé à l'écocentre. Consultez la section « Activités nautiques et rampes de mise à l'eau » sur notre site web pour connaître les tarifs et la date d'ouverture du poste de lavage.

2

CERTIFICAT DE LAVAGE

Dans le but d'éviter l'introduction d'espèces indésirables dans nos plans d'eau, comme le myriophylle à épi, la Municipalité a adopté des règlements sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes.

Vous pouvez obtenir votre certificat de lavage sans frais sur présentation d'une preuve de résidence au poste de lavage situé à l'écocentre.



3

CARTE D'ACCÈS AUX RAMPES DE MISE À L'EAU

Vous aurez besoin de votre carte d'accès aux rampes de mise à l'eau pour ouvrir les barrières de sécurité situées sur les lacs suivants :

Lac Archambault

Lac Baribeau

Lac Ouareau

Lac Sylvère

Lac Croche

Lac Provost/ Pimbina



Pour connaître l'emplacement des rampes de mise à l'eau, consultez la carte interactive à www.saint-donat.ca/carte-interactive



UN TERRAIN DE JEUX EXCEPTIONNEL



DÉCOUVREZ NOS SENTIERS INCONTOURNABLES :

- Mont-Sourire
- Montagne Noire (site historique du Liberator Harry)
- Cap de la Fée
- Mont Sombre
- Rapide des Neiges
- Mont Lafrenière
- Sentier du lac Carcan
- Sentier du lac Perreault
- Mont d'Or



Repérez facilement l'accès aux différentes activités sur notre carte interactive à www.saint-donat.ca/carte-interactive

Bienvenue dans votre nouveau terrain de jeu en plein air ! Avec plus de **200 km** de sentiers accessibles gratuitement, Saint-Donat est un véritable paradis pour les amoureux de la nature. Nos lacs, nos montagnes et nos panoramas exceptionnels vous offrent une expérience inoubliable à chaque sortie.

DES SPORTS POUR TOUS LES GOÛTS !

Que vous soyez adepte de vélo de montagne ou de route, amateur de fatbike, ou encore passionné de kayak, canot, voile, motoneige ou VTT, notre territoire regorge d'options pour satisfaire votre esprit d'aventure à chaque saison !

CARTE DES SENTIERS : RANDONNÉE PÉDESTRE, SKI DE FOND ET RAQUETTES

- **Carte numérique :** www.saint-donat.ca/sentiers
- **Carte papier :**
Au Bureau d'information touristique (536, rue Principale) et à l'hôtel de ville

Planifiez vos sorties en repérant les endroits à découvrir sur les cartes géolocalisées et interactives disponibles dans l'application mobile gratuite **Ondago** (**disponible en IOS ou Android**).

PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT

- Porte d'entrée Pimbina-Saint-Donat
- Remboursement de 50 % de la carte d'accès annuelle pour les résident.e.s et les contribuables en se rendant à la réception de l'hôtel de ville (preuve de résidence exigée)

TERRAINS SPORTIFS

Saint-Donat vous propose une variété d'installations sportives. Peu importe votre discipline de prédilection, vous trouverez un espace qui correspond à vos attentes !

- Badminton (intérieur)
- Basketball
- Baseball
- Curling
- Dek hockey
- Hockey
- Patin à glace
- Pétanque
- Pickleball
- Pumptrack
- Skatepark
- Soccer
- Tennis
- Volleyball



Informez-vous auprès du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour plus de détails sur les activités organisées et réservations de terrains au 819 424-2383, poste 239.

**ENVIE DE PARTAGER VOS
SPORTS PRÉFÉRÉS AVEC
UNE COMMUNAUTÉ AUSSI
PASSIONNÉE ?**

Suivez nos différents organismes sur Facebook :

- Club de plein air de Saint-Donat
- Communauté vélo de montagne Saint-Donat
- Club Nautique Saint-Donat
- Club Motoneige St-Donat
- Paradis Quad Ouareau





PARC DES PIONNIERS

14, chemin Hector-Bilodeau

SAISON ESTIVALE

- Plage municipale surveillée, par des surveillants-sauveteurs qualifiés
- Jeux pour enfants
- Tables à pique-nique et petits BBQ
- Terrains de pétanque (à côté du pavillon du parc)
- Stationnement
- Toilettes
- Salle pour se changer
- Fontaines d'eau potable
- Débarcadère

SAISON HIVERNALE

- Sentier de patin et de marche en forêt de plus d'un kilomètre
- Sentiers de ski de fond tracés
- Sentiers de raquette
- Sentiers de fatbike
- Patinoires
- Glissades

PARC DÉSORMEAUX

544, rue Désormeaux

- Terrain multifonctionnel pour les activités de balle et de soccer
- Terrain de volleyball de plage
- Terrain de basketball
- Parc de planches à roulettes
- 4 terrains de pickleball
(réservation requise en ligne à www.pickleballenligne.com.)

TERRAIN DE TENNIS

259-B, rue Principale

- 4 terrains de tennis en terre battue
- Sans frais et accessible du lundi au dimanche de 9 h à 22 h
- Réservation obligatoire sur le site web tennisenligne.ca

PARC PLEIN SOLEIL

444, rue Allard

- Modules de jeux (0 – 6 ans)
- Espace pour pique-niquer

SENTIER DES ÉTANGS

580, rue Desrochers

- Sentier de randonnée pédestre et de vélo de 1.9 km
- Observation d'oiseaux

PLACE SAINT-DONAT

442, rue Principale

- Lieu de rassemblement et d'événements
- Espaces pour pique-niquer
- Piano communautaire
- Terrain de Dek hockey (accès via rue Désormeaux)

PARC NATURES-ÉTUDES

381, rue Allard

- Sentier de randonnée en forêt
- Sentiers de vélo de montagne (débutants à intermédiaires)
- Sentiers de fatbike
- Parcours d'habiletés vélo (pumptrack)

ARÉNA

485, rue Desrochers

- Curling
- Patin libre
- Hockey libre
- Réservation privée

 Pour connaître l'horaire des activités libres ou réserver la glace :
www.saint-donat.ca/arena





ÉVÉNEMENTS ANNUELS : LES INCONTOURNABLES À NE PAS MANQUER !

Chaque année, Saint-Donat vous offre une programmation d'événements pour tous les âges, rythmée par ces incontournables :

- Féerie d'hiver (février)
- Un été tout en culture (de juin à septembre)
- Symphonie des couleurs (septembre et octobre)

Ceux-ci proposent spectacles, animation, musique, cinéma et marchés festifs.

À cela s'ajoutent des activités conviviales comme la Fête de la famille et de l'environnement, les ventes de garage, la Fête nationale, la Grande marche du Grand défi Pierre Lavoie, l'Halloween, la fête de Noël et plusieurs autres tout au long de l'année.

Seul, en famille ou entre amis, notre programmation vous offrira des moments de divertissement. Pour en savoir plus sur nos événements, visitez www.saint-donat.ca/evenements.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

Avec près de 60 organismes de loisirs, communautaires et d'associations de lacs, Saint-Donat est une communauté dynamique où chacun peut s'impliquer et trouver des activités qui lui ressemblent.

Grâce à l'engagement de bénévoles dévoués, de nombreuses activités sont offertes pour les amateurs de sports, les passionnés d'arts, les familles ou encore les aîné.e.s.

La liste des organismes est accessible sur le site web à www.saint-donat.ca/organismes.



BIBLIOTHÈQUE RACHEL-COUTU

ABONNEMENT ET PRÊT

Sur présentation de la carte de membre, tous les services sont offerts gratuitement aux résident.e.s qui bénéficient d'une offre de prêts diversifiée :

- Livres et revues (imprimés et numériques). Consultez le catalogue en ligne sur www.mabiblioamoi.ca
- Jeux de société. Consultez la collection complète sur www.myludo.fr
- Casse-têtes
- Films DVD
- Matériel de robotique LEGO WeDo et EV3

DISPONIBLE SUR PLACE

- Accès à internet (Wi-Fi gratuit)
- Deux postes de travail avec ordinateur

DOSSIER EN LIGNE

Avec le numéro d'identification personnel (NIP BIBLIO), les abonné.e.s ont un accès en ligne à leur dossier pour réserver un volume ou renouveler leurs emprunts. Procurez-vous votre NIP BIBLIO auprès des préposé.e.s de la bibliothèque et accédez à votre dossier en visitant le site du Réseau BIBLIO des Laurentides à www.mabiblioamoi.ca

ACTIVITÉS OFFERTES

- Club de lecture
- Heure du conte
- Tricot, etc.
- Jardin collectif Donat'a Terre, situé à côté de la bibliothèque.
Bibliothèque des semences disponible sur place.

Pour connaître les dates des prochaines activités, consultez le calendrier des événements accessible sur la page d'accueil de notre site internet.



LOCATION DE SALLES

Plusieurs locaux et installations sont disponibles tout au long de l'année pour vos réunions, cours et activités :

- | | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|--|
| • Centre civique Paul-Mathieu | • Pavillon du parc des Pionniers | • Place de l'Église |
| • Maison de la culture Louise-Beaudry | • Salle Lans-en-Vercors | • Salle communautaire Jules-St-Georges |
| • Parc Désormeaux | | |

Pour toute demande de réservation ou pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 819 424-2383, poste 239.

510, rue Desrochers

819 424-3044

biblio@saint-donat.ca



Saint-Donat propose un cadre de vie exceptionnel pour les familles. Avec de grands espaces naturels, des infrastructures pour tous les âges, deux écoles, des activités de plein air toute l'année, tout est mis en œuvre pour vous offrir un milieu de vie de qualité.

COURS OFFERTS AUX 17 ANS ET MOINS

En partenariat avec le *Regroupement des loisirs jeunesse de Saint-Donat*, plusieurs cours destinés aux enfants sont offerts tout au long de l'année :

- Soccer
- Hockey
- Arts martiaux
- Danse
- Et bien plus !

La Municipalité propose également des cours de gardien averti, de tennis, de pickleball et plusieurs autres.

Découvrez l'ensemble des cours ainsi que les modalités d'inscription sur notre site web à www.saint-donat.ca/loisirs.

CAMP DE JOUR

La Municipalité offre un camp de jour estival situé au Camp Mère Clarac. Les enfants bénéficient d'un terrain de jeu exceptionnel où pratiquer des activités comme l'escalade, l'hébertisme, le mini-golf, le tir à l'arc, les sciences naturelles et bien d'autres.

Plusieurs jeux sont organisés pour permettre aux enfants de développer de nouvelles habiletés selon leur âge. Le site possède également un accès sécurisé à une magnifique plage pour la baignade et des activités nautiques.

Consultez l'information concernant la période d'inscription à www.saint-donat.ca/camp-de-jour.

SEMAINE DE RELÂCHE

Chaque année, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire organise des activités spéciales tous les jours de la semaine de relâche.

Abonnez-vous à notre page Facebook et Instagram ou inscrivez-vous à notre infolettre pour être les premiers informés de la programmation.

SYSTÈME SCOLAIRE

À Saint-Donat, les deux écoles, soit l'école primaire et l'école secondaire, font partie du Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL), qui est responsable de leur administration et de la prestation des services éducatifs.

ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES ET SAINT-BERNADETTE

- › Maternelle 4 ans
- › Primaire

ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

- › Secondaire 1, 2 et 3
- › Option Nature-Études/plein air

AUTRES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES DU CSSL DONT LA POLYVALENTE DES MONTS

- › Secondaire 4 et 5 (Sainte-Agathe-des-Monts)

CPE ET GARDERIES

Le Centre de la petite enfance (CPE) la Chenille accueille les enfants de 3 mois à 5 ans.

Inscrivez votre enfant sur la plateforme
www.laplace0-5.com

Des garderies en milieu familial se trouvent également sur le territoire.



DEMANDE DE PERMIS

Avant de débuter vos travaux, informez-vous auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement afin de vérifier si un permis est nécessaire ou si une certification d'autorisation est requise pour votre projet.

Vous trouverez la liste complète des permis, accompagnée de dépliants explicatifs et de tous les formulaires nécessaires sur notre site web à l'adresse suivante : www.saint-donat.ca/demandedepermis.

Pour bien planifier la réalisation de vos objectifs et de votre échéancier, voici quelques conseils importants :

DEMANDEZ VOS PERMIS À L'AVANCE

En haute saison, une demande complète et conforme peut prendre jusqu'à un mois pour être analysée. Ce délai n'inclut pas les autorisations particulières que pourraient nécessiter certaines demandes devant être approuvées par le conseil municipal ou d'autres instances.

INFORMEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Il est essentiel de connaître la réglementation applicable à votre projet ainsi que la marche à suivre pour obtenir vos permis afin d'éviter tout retard dans vos travaux.

Communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour être guidé dans vos démarches :

Par téléphone au 819 424-2383, poste 235 ou par courriel à urbanisme@saint-donat.ca.

SUBVENTIONS EN ENVIRONNEMENT

VÉGÉTALISATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN

Encourage les propriétaires du périmètre urbain à faire la plantation d'arbres sur leur terrain en leur offrant une subvention pouvant atteindre jusqu'à 100 \$.

COUCHES LAVABLES

Encourage les nouveaux parents à faire l'achat de couches lavables pour leurs enfants. Un montant maximal de 100 \$ est offert à l'achat d'un minimum de 20 couches lavables neuves.

PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE LAVABLES

Encourage l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durable, telle que des coupes menstruelles, des serviettes hygiéniques lavables et bien plus. Un montant maximal de 100 \$ est offert à l'achat de ces produits.



Trouvez les formulaires en ligne à www.saint-donat.ca/subvention-et-environnement/

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Le paiement des taxes municipales s'effectue en plusieurs versements répartis sur l'année. Pour connaître les dates précises des versements, consultez notre site web à www.saint-donat.ca sous l'onglet « Taxes et évaluations ».

MODES DE PAIEMENT:

1

PAR LA POSTE

Faites parvenir vos chèques postdatés (en inscrivant à l'endos de chacun le numéro de matricule) à l'ordre de la Municipalité. Il est recommandé de faire parvenir les chèques ensemble et avant l'échéance du premier versement.

Vous pouvez également déposer votre enveloppe dans le passe-lettres sécurisé à l'extérieur de l'hôtel de ville.

2

EN PERSONNE À L'HÔTEL DE VILLE

Par Interac (débit) ou en argent comptant, au comptoir de perception de l'hôtel de ville.

Aucune carte de crédit n'est acceptée.

3

PAR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

Dans la plupart des succursales, guichets automatiques ou services internet des institutions financières du Canada.

COMPTE DE TAXES EN LIGNE

Il est possible de recevoir votre compte de taxes par courriel en vous inscrivant à la plateforme VOILÀ! Lorsque votre compte de taxes sera disponible pour consultation, vous recevrez un courriel vous en avisant. Un courriel de rappel vous sera également acheminé quelques jours avant chaque échéance de paiement.

Notez que la plateforme VOILÀ! vous permet uniquement la consultation de votre compte de taxes.

POUR VOUS INSCRIRE

Rendez-vous sur le site web de la Municipalité à www.saint-donat.ca/taxes. Ayez en main votre dernier compte de taxes. Vous aurez besoin du numéro de matricule et du montant du 1^{er} versement pour créer votre compte d'utilisateur.

Si vous éprouvez des difficultés pour vous inscrire, communiquez avec le Service de la perception par téléphone au 819 424-2383, poste 228 ou par courriel à taxes@saint-donat.ca.

SERVICE TÉLÉPHONIQUE 311

Ce service permet aux citoyens souhaitant obtenir de l'information ou de l'assistance non urgente, de formuler une plainte ou une suggestion concernant un service municipal, et ce, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

JOIGNEZ LE 311 PAR TÉLÉPHONE POUR DEMANDER UNE INTERVENTION CONCERNANT :

- La sécurité municipale
- Un bris d'aqueduc
- Les nuisances (bruits)
- Une demande d'interventions sur les lacs
- Un arbre ou des débris sur la route
- La présence d'animaux non désirée

SERVICE D'ALERTE CITOYENNES

Ce service, offert sans frais, permet d'être informé rapidement par la Municipalité lors de situations d'urgence et d'informations importantes.

EXEMPLES D'ALERTE

- **Sécurité publique :** sinistres, évacuations, pannes majeures
- **Santé publique :** avis d'ébullition, coupures d'eau
- **Transport :** entraves routières majeures



Recevez les alertes par messages vocaux ou SMS en vous

inscrivant à :

www.saint-donat.ca/alertes



PATROUILLE MUNICIPALE ET PATROUILLE NAUTIQUE

La sécurité municipale de Saint-Donat est constituée de deux équipes principales : la patrouille municipale et la patrouille nautique. Elles effectuent la surveillance du territoire, sur la route et sur les lacs, afin d'assurer la sécurité des citoyen.ne.s et des biens et de faire respecter des règlements municipaux. Elles travaillent conjointement avec tous les services d'urgence et assistent le corps policier et les ambulanciers lors d'intervention.

DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS (DEA)

Des DEA ont été installés à des emplacements stratégiques. Ils sont accessibles en cas d'urgence pour intervenir rapidement et efficacement. Vous les trouverez dans les bâtiments suivants :

- Centre civique Paul-Mathieu (aréna)
- Hôtel de ville
- Pavillon du parc des Pionniers
- Bibliothèque Rachel-Coutu



Repérez l'emplacement des DEA sur la carte interactive à www.saint-donat.ca/carte-interactive

PROGRAMME SECOURS ADAPTÉ

À l'intention des citoyens éprouvant des limitations permanentes (ex. : intellectuelles, motrices, auditives ou visuelles), le programme permet de recenser toute personne ayant besoin d'une assistance particulière pour l'évacuation.

Lors d'une intervention d'urgence, ces informations permettront au centre 911 d'aviser les membres du Service d'incendie et de sécurité civile de la présence d'une personne avec une condition particulière.

Pour plus d'information ou remplir le formulaire d'inscription :
www.saint-donat.ca/securite-incendie



TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Saint-Donat offre des options de transport accessibles pour faciliter vos déplacements :

TRANSPORT COLLECTIF :

- **Circuit 125**

Ce circuit est desservi par un autocar et permet de se rendre à Montréal, avec un arrêt pratique au métro Radisson.

- **Circuit Saint-Donat - Sainte-Agathe-des-Monts**

Ce circuit est un service de taxibus sur réservation qui permet de relier Saint-Donat à Saint-Agathe-des-Monts, avec correspondance vers Saint-Jérôme ou Mont-Tremblant.



Consultez l'horaire, les tarifs et les modalités de réservation, sur notre site internet à www.saint-donat.ca/transport-collectif.

TRANSPORT ADAPTÉ :

- Disponible pour tous les résidents de la MRC de Matawinie sur réservation. Ce service est offert 7 jours sur 7, de 6 h 30 à 23 h 30, pour répondre aux besoins de déplacement des personnes ayant des limitations ou sans accès à un moyen de transport.

STATIONNEMENTS PUBLICS ET BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Pour connaître l'emplacement des stationnements et des bornes, consultez notre carte interactive à www.saint-donat.ca/carte-interactive

EMPLACEMENTS DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX SANS FRAIS

- P1 et P2 à la Montagne Noire
- En face de l'hôtel de ville
- En face de la pharmacie Familiprix
- En face de la Place Saint-Donat
- Adjacent à la Place Saint-Donat
- Adjacent à la Boulangerie du Village
- Adjacent au Club Nautique de Saint-Donat
- Parc des Pionniers

EMPLACEMENTS DES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

- 2 bornes devant la pharmacie Familiprix
- 9 bornes à Ski Garceau
- 2 bornes à chargement rapide à la Boulangerie du Village
- 4 bornes au parc des Pionniers

OÙ PASSER LA NUIT EN VR ?

- Stationnement de l'église
- Parc des Pionniers
- Stationnement adjacent au Club Nautique

QUESTIONS FRÉQUENTES

Saint-Donat est fière de ses paysages, de la préservation et de la protection de son environnement. Voici plusieurs informations concernant les services, les règlements et plus.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES Si votre abri temporaire est visible à partir d'un lac, d'une voie de circulation ou d'une allée véhiculaire, vous pouvez l'installer seulement à partir du 15 octobre et vous devez le désinstaller au plus tard le 15 juin.

STATIONNEMENT DE NUIT Du 1^{er} novembre au 30 avril, il est interdit de stationner votre voiture en bordure de rue et de chemin entre 23 h et 6 h pour assurer le déneigement.

MÉDAILLES POUR CHIEN Tout propriétaire doit obtenir une licence payable annuellement et valide pour la période d'une année allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. De plus, il est interdit de garder plus de 4 animaux.

Comment l'obtenir ?

Les médailles sont en vente au comptoir de l'hôtel de ville ou par la poste en envoyant un chèque directement au contrôleur animalier.

Consultez la grille des tarifs : www.saint-donat.ca/controleanimalier.

CONTRÔLE ANIMALIER Carrefour Canin a la charge du contrôle animalier sur le territoire de Saint Donat. Ce dernier assure le suivi des requêtes ainsi que le respect de la réglementation en vigueur.

Pour tout signalement ou demande d'information, contactez le Carrefour Canin :
450 752-2646 | 707, boul. de l'Industrie, Saint-Paul (Québec) J0K 3E0

FOSSE SEPTIQUE Vous n'êtes pas desservie par le réseau d'aqueduc ? Si votre installation septique doit être vidangée et (ou) inspectée sous peu, vous recevrez prochainement une lettre de rappel de la Municipalité.

Il est important de vidanger la fosse septique aux 2 ans si votre habitation est permanente et aux 4 ans si elle est saisonnière. Une preuve qu'elle a été effectuée doit être transmise à la Municipalité.

La fréquence des vidanges est régie par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q2-R22) découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement.

FEUX EXTÉRIEURS Sauf pour les foyers extérieurs conformes au *Règlement 22-1158 de prévention des incendies*, les feux à ciel ouvert sont interdits en tout temps dans le périmètre urbain de la Municipalité.

IMPORTANT, avant d'allumer un feu extérieur, il est de votre responsabilité de vérifier l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU pour vous assurer d'être conforme et de respecter les conditions de brûlage. L'indice de danger apparaît dans le pied de page de notre site internet à www.saint-donat.ca.

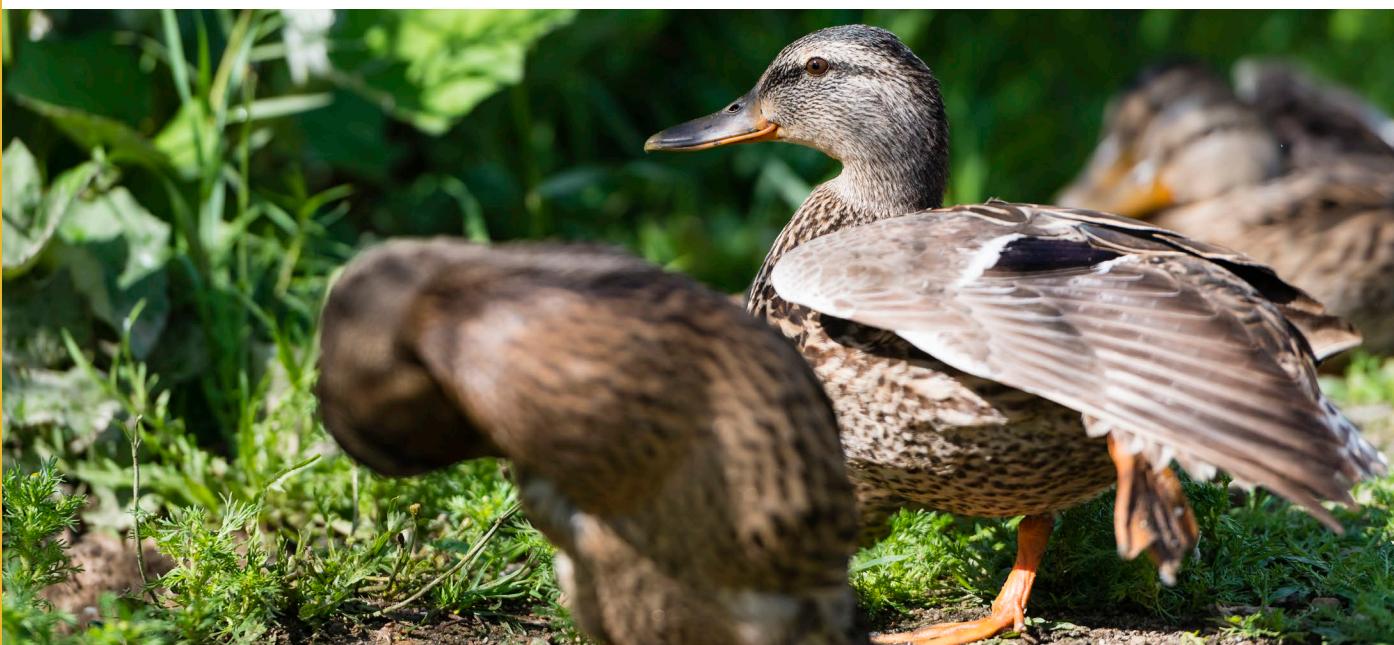
QUESTIONS FRÉQUENTES (SUITE)

FEUX D'ARTIFICE	Interdits : <ul style="list-style-type: none">Dans le périmètre urbain comme défini dans le plan d'urbanismeAu-dessus d'un lac ou d'une rivièreLors de vents de plus de 20 km/h
------------------------	--

	Autorisés uniquement : <ul style="list-style-type: none">Sur un site d'une dimension minimale de 35 par 35 mètres et libre de toute obstruction (bâtiment, véhicule, arbre et buisson)Entre 18 h et 23 hLorsque l'indice d'inflammabilité est BAS ou MODÉRÉAvec de l'eau en quantité suffisante pour éteindre un début d'incendieAvec une distance de plus de 20 m entre les spectateurs et les pièces pyrotechniques
--	--

QUAI PRIVÉ	La superficie maximale est de 20 m ² et un permis est obligatoire. Pour connaître les dispositions applicables, consultez le <i>Règlement de zonage 15-924</i> dans la section « Demande de permis » sur le site internet. La location d'un quai, sur un terrain zoné résidentiel, à des fins lucratives (en retour d'un montant d'argent pour son propriétaire) est interdite.
-------------------	---

ABATTAGE D'ARBRES	<p>Extérieur du périmètre urbain et hors de la rive : un certificat d'autorisation est obligatoire pour tout abattage de plus de 12 arbres sur une période de 12 mois, d'un diamètre de la souche de 10 centimètres (mesure prise à 30 centimètres du sol) et plus. (à l'exception de l'abattage requis dans le cadre d'un ouvrage permis ou d'une construction autorisée.)</p> <p>Périmètre urbain et hors de la rive : tout abattage d'arbres dont le diamètre est supérieur à 10 centimètres (mesure prise à 30 centimètres du sol) est soumis à un certificat d'autorisation.</p> <p>Dans la bande riveraine, laquelle est fixée à 10 ou 15 m pour les sites ayant une pente de plus de 30 %, un certificat d'autorisation doit être obtenu pour toute coupe d'arbre et les arbres abattus doivent être remplacés.</p>
--------------------------	---



QUESTIONS FRÉQUENTES

RÉNOVATION ET CONSTRUCTION

Avant de débuter vos travaux, informez-vous auprès du Service de l'urbanisme afin de vérifier si un permis ou une certification d'autorisation est nécessaire pour votre projet. Téléphone : 819 424-2383, poste 235 | Courriel : urbanisme@saint-donat.ca

VENTE DE GARAGE

Toute personne effectuant une vente de garage doit la réaliser sur sa propriété privée résidentielle. En aucun cas, l'activité ne doit gêner la circulation automobile ou piétonne.

Les ventes de garage sont permises aux conditions suivantes :

- Toutes les fins de semaine du mois de mai, la fin de semaine de la Fête nationale ou celle qui suit la Fête nationale, toutes les fins de semaine comprises entre le 15 septembre et le 15 octobre et la fin de semaine qui précède la fête du Travail ;
- Uniquement de 8 h à 20 h et les samedis et dimanches ;
- En cas de pluie, les fins de semaine de la Fête nationale et de la fête du Travail, sont remises la fin de semaine suivante.

LUMIÈRE

Il est interdit de projeter une lumière en dehors du terrain d'où elle provient si celle-ci est susceptible de causer un danger ou d'incommoder le voisinage.

Toute nouvelle source d'éclairage extérieur d'un terrain résidentiel doit utiliser une ampoule d'au plus 3 000 Kelvins et être munie d'un abat-jour. L'abat-jour doit couvrir complètement la source lumineuse lorsque la puissance de la source est supérieure à 1 500 lumens, ou partiellement pour les sources lumineuses de puissance inférieure à 1 500 lumens. La somme de toutes les sources d'éclairage d'un terrain résidentiel doit être d'au plus 20 000 Kelvins.

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENT EN RIVE

Une bande de protection riveraine de 10 mètres, ou de 15 mètres lorsque la pente est supérieure à 30 %, doit être entièrement occupée par un couvert végétal indigène. Cette bande de protection ne doit pas présenter de matières inertes sur l'ensemble de sa surface, à l'exception de quelques ouvrages autorisés.

Toutes interventions de contrôle de la végétation comme l'épandage d'engrais et herbicide, le débroussaillage et la tonte de la pelouse sont interdites dans la rive de tout lac ou cours d'eau.

Avant de débuter vos travaux, informez-vous auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement afin de vérifier si un permis ou une autorisation ministérielle est nécessaire pour votre projet.

Téléphone : 819 424-2383, poste 235 | Courriel : urbanisme@saint-donat.ca



L'ensemble des règlements peut être consulté à www.saint-donat.ca/reglements

POUR JOINDRE LA MUNICIPALITÉ

490, rue principale, Saint Donat
(Québec) J0T 2C0

Heures d'ouverture :

lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Téléphone : 819 424-2383

Télécopieur : 819 424-5020

Courriel : info@saint-donat.ca

Pour toutes questions ou commentaires, veuillez remplir le formulaire en ligne : www.saint-donat.ca/nous-joindre

INFOLETTRE

Restez informé de toutes les nouvelles de la Municipalité.

Abonnez-vous à l'infolettre : www.saint-donat.ca/infolettre

BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin municipal «À la une de votre Parc naturel habité» est distribué aux portes 6 fois par année. Il est aussi disponible en ligne : www.saint-donat.ca/communications

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK, INSTAGRAM ET LINKEDIN :

 @municipalitedesaintdonat |  @municipalitesaintdonat |  @municipalitedesaintdonat

